



MDP

DECISION N°464 LOCATIONS

« LOCATION GARAGE N°6 - 35 rue du Dr Schweitzer »

Vu l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 7 juillet 2025, par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122 -22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la demande de [REDACTED] tendant à louer un garage sis 35 rue du Dr Schweitzer,

Le Maire,

DECIDE

- de louer à [REDACTED] le garage n°6 sis 35 rue du Dr Schweitzer, à compter du 24 octobre 2025.

Une convention de location sera établie et fixera les autres conditions de location.



Pompey, le 24 octobre 2025

Le Maire,

Laurent TROGRLIC

Publié par voie électronique le 27/10/25
Transmis à la Préfecture le